

RÉSOLUTION DU COMITÉ NATIONAL DU 4 AU 7 octobre 2022 À PARIS

Le Comité National s'inscrit pleinement dans la résolution du Comité Confédéral National qui s'est réuni les 21 et 22 septembre 2022.

Le Comité National, avec la Confédération condamne toutes les guerres et économies de guerre ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs, des femmes et des hommes, dans le monde.

Le Comité National réaffirme l'attachement de Force Ouvrière à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain et à la laïcité.

Politique générale :

Le Comité National rappelle la place centrale des services publics parmi les socles fondamentaux qui définissent notre République, indispensables à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités, malheureusement mis à mal par des politiques budgétaires restrictives.

Le Comité National dénonce les fermetures de services publics.

Le Comité National met en garde contre toute tentative d'économies pouvant mettre à mal les conditions de travail des agents assurant des missions de service public.

Le Comité National considère que FO n'a pas sa place dans une instance appelée Conseil National de la Refondation qui, en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives,

des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, repose sur une stratégie d'intégration des organisations syndicales, visant à affaiblir le rôle des acteurs sociaux et les mécanismes républicains tels que le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Concernant le CNR spécifique santé, le Comité National dénonce un simulacre de dialogue social puisque les constats et rapports sur le système de santé s'empilent depuis des années et que les besoins sont connus. Pas besoin de CNR, il est temps de passer aux actes concrets.

➤ **Inflation :**

Pour les agents de la fonction publique, les 3,5 % d'augmentation du point d'indice restent largement insuffisants pour faire face à une inflation qui atteint des niveaux records et impacte tous les ménages dans leurs dépenses pour se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, etc... Le coût des énergies ne cesse de flamber comme l'ensemble des matières premières ou transformées qui agissent sur l'augmentation des prix.

Le Comité National exige l'augmentation de la valeur du point d'indice et son rattrapage à hauteur de 25 % depuis l'année 2000, correspondant à la perte du pouvoir d'achat comparée à l'inflation depuis des décennies, ainsi que la révision de l'ensemble des grilles des cadres d'emplois et corps de la fonction publique. Pour le Comité National, la réponse prioritaire est l'augmentation des salaires par la valeur du point d'indice de la Fonction publique, des traitements,

des pensions, des retraites, des allocations. Le Comité National condamne la précarisation organisée dans les services publics avec des recours toujours en hausse d'agents contractuels, d'emplois à temps non complet et intérimaires.

➤ **Retraites :**

Le Comité National réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale, reposant sur la solidarité intergénérationnelle et aux régimes de retraite par répartition. Le Comité National revendique le maintien de la CNRA pour les hospitaliers et les fonctionnaires territoriaux. Le Comité National s'oppose fermement à une énième réforme des retraites qui pourrait être engagée rapidement. Le Comité National refuse le recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou l'allongement de la durée de cotisation. Le Comité National appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, et contre toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants.

Sur l'évolution de la pandémie de Covid 19 :

Le Comité National continue à dénoncer l'épuisement des personnels et réaffirme la nécessité impérieuse de respecter la réglementation et particulièrement l'attribution des jours de repos et de congés aux agents.

Le Comité National exige toujours que le gouvernement trouve des solutions, afin de réintégrer les agents toujours suspendus.

Le Comité National exige pour répondre aux besoins de la population, la création de lits en nombre suffisant en fonction des besoins de la population et la réouverture immédiate de services et des 30 000 lits d'hospitalisation complète qui ont été fermés lors des deux mandatures précédentes (2013-2022).

Carrières et rémunérations :

Concernant les grilles indiciaires, le Comité National exige l'ouverture immédiate des négociations pour toutes les filières.

Le Comité National mandate le Secrétariat Fédéral pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir nos légitimes revendications et

les derniers engagements contenus dans l'accord carrières et rémunérations du Ségur de la santé et sa transposition à la fonction publique territoriale. Le Comité National exige une refonte des grilles des catégories C, B et A sur la base de notre résolution de Congrès.

Le Comité National rappelle que toutes ces mesures ne peuvent se substituer à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, et exige l'ouverture immédiate de négociations.

Même si la Fédération s'interroge sur les conséquences du développement du télétravail, le Comité National revendique pour l'ensemble des agents placés dans cette position, la prise en charge intégrale des frais afférents aux dépenses énergétiques et d'équipement.

Secteur Sanitaire Médico-social et Social :

Au regard du contexte de pénurie de personnel dans tous les secteurs de la santé et des conditions de travail déplorables, le Comité National exige un véritable plan pluriannuel d'embauches dans la FPH, de plus 200 000 agents, soit 100 000 pour le secteur sanitaire et 100 000 pour le secteur médico-social. Afin de répondre à l'objectif d'embauches et d'amélioration de la qualité de vie au travail, le Comité National enjoint le gouvernement à ouvrir en conséquence les places dans les instituts de formations paramédicales et à créer de nouvelles écoles.

Le Comité National exige l'abandon des GHT et l'arrêt des fusions.

Sur la formation :

Le Comité National constate et condamne les freins institutionnels de la sélection des candidats aux études promotionnelles qui ont pour conséquence de rendre l'accès aux concours ou sélections plus difficile que pour les candidats extérieurs sans aucune expérience. Le Comité National rappelle son opposition à « Parcoursup » comme mode d'entrée dans les Instituts de Formations en Soins Infirmiers (IFSI). Le Comité National exige la prise en charge financière de tout agent admis dans les écoles dans le cadre des études promotionnelles, ils sont les mieux placés pour la réussite aux différents diplômes et garants d'une meilleure fidélisation.

Le Comité National revendique le maintien du CTI (Complément de Traitement Indiciaire) ainsi que la prime de vie chère pendant un CFP (congé de formation professionnelle), tout comme le maintien de 100 % de la rémunération pour les personnels en catégorie A et B.

Collectivités territoriales :

Le Comité National exige le retrait de la mise en œuvre de la loi de la transformation de la fonction publique et de toutes ses conséquences sur les instances, le temps de travail, les lignes directrices de gestion. Il dénonce notamment la suppression du conseil de discipline de recours, les mesures liberticides de réduction du droit de grève et la mise en œuvre aveugle des 1607 heures.

Le Comité National condamne le démantèlement du service public, la dégradation des conditions de travail, accentuant fortement le manque d'attractivité dans la FPT.

Le Comité National exige le retrait des 1607 heures obligatoires.

Pour le Comité National la reconnaissance des agents territoriaux passe par l'impérieuse nécessité d'augmenter les effectifs par des agents titulaires, un meilleur déroulement de carrières, l'amélioration des conditions de travail...

Le Comité National exige l'abrogation de tous les textes qui détricotent et détruisent le statut de la fonction publique et tout particulièrement l'arrêté du 29 juillet 2022 permettant le recrutement de personnels non diplômés dans les établissements de la petite enfance.

Le Comité National prend acte du décret du 31 août 2022 relatif aux conditions de rémunération et d'exercice des assistantes familiales. Si le Comité National se félicite de la rémunération minimale portée à 1 smic pour le 1^{er} enfant, il continue à revendiquer l'amélioration de la rémunération pour les enfants supplémentaires accueillis.

Le Comité National demande l'ouverture de négociations pour faire aboutir les revendications portées en commun par notre Fédération et la FNAS-FO.

Protection sociale complémentaire :

Suite à la signature de l'accord de méthode de juillet dernier, le Comité National, pour le versant territorial, mandate le secrétariat fédéral pour continuer de mener les négociations afin d'obtenir une réelle et efficace prise en charge par les employeurs territoriaux de la protection sociale complémentaire des agents.

Pour la FPH, le Comité National exige de la part du gouvernement le respect des spécificités du versant hospitalier : bonification du Statut en cas de maladie, le maintien et le renforcement de l'article L722-1 du Code de la fonction publique (soins gratuits) et l'amélioration du financement de la prestation maladie du CGOS (Comité de Gestion des Œuvres sociales) dans le cadre des éléments de la prévoyance.

Section Police municipale :

Le Comité National exige l'ouverture immédiate de négociations sociales et revendique que les formations initiales soient délivrées par le CNFPT.

Sapeurs-pompiers :

Suite aux importants incendies de forêts de cet été, le Comité National exige l'ouverture immédiate de négociations sur la filière à partir du dernier rapport du CSFPT, revendique l'embauche massive de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et l'acquisition importante de moyens matériels pour conserver le modèle de sécurité civile.

Union des eaux :

Le Comité National dénonce les conditions de transfert des agents publics et salariés du secteur privé dans le cadre des renégociations de contrats, qu'il s'agisse des reprises en régie ou des délégations de service public.

Le Comité National exige, pour les salariés des SPIC et EPIC le respect de la convention collective de la FP2E et revendique des accords d'entreprise respectant le principe de faveur.

Sur le secteur de la santé privée et des CLCC (Centres de Lutte Contre le Cancer) :

Les Unions Nationales de la Santé Privée et des CLCC dénoncent l'absence de véritables négociations salariales entraînant le blocage des salaires, ce qui a pour conséquence l'absorption par le SMIC des différentes catégories socio-professionnelles. Nous le constatons dans toutes les conventions collectives de la santé privée lucrative et non lucrative. Ainsi, dans le secteur non lucratif, environ 70 métiers sont au niveau du SMIC. Dans le secteur lucratif, environ 30 métiers sont au niveau du SMIC. Avec l'inflation galopante dans tous les secteurs de la santé privée, le salaire de base des aides-soignantes est en deçà du SMIC. Dans le secteur lucratif, une infirmière débute avec un salaire conventionnel de 54 € brut au-dessus du SMIC. Cette situation remet gravement en cause la reconnaissance des diplômés et des qualifications !

Sur l'ensemble des secteurs de la santé privée, les négociations salariales n'avancent pas. La mobilisation s'organise. Les mouvements de grève se multiplient pour revendiquer l'augmentation des salaires dans l'ensemble des conventions collectives de la santé privée.

Le Comité National exige une négociation portant sur un alignement des rémunérations au mieux-disant entre les différents champs professionnels, public et privé, incluant l'extension des 183 € du complément de rémunération à l'ensemble des salariés, en conformité avec le principe « à travail égal, salaire égal ».

Le gouvernement profite de la transposition partielle du complément métier du Ségur de la santé dans le secteur privé pour imposer la mise en œuvre d'une convention collective unique étendue dans le secteur non-lucratif. L'objectif est de permettre aux employeurs de ne plus rémunérer les salariés en fonction de leur diplôme et de leur ancienneté et de le remplacer par un salaire au mérite basé sur l'engagement et les compétences.

Le Comité National continuera à défendre les conventions collectives et s'opposera à la mise en place d'une grande convention collective de bas niveau dans le secteur non-lucratif.

Sur le développement de Force Ouvrière :

Le Comité National rappelle l'importance du développement de l'organisation dans le résultat des élections professionnelles. Le Comité National rappelle que l'unité de la Fédération doit permettre aux Groupements Départementaux de s'organiser pour convaincre les agents et salariés de nous rejoindre. Il rappelle aussi l'importance de la création d'une section de retraités au sein de chaque GD avec pour mission de garder nos adhérents au moment du départ à la retraite.

Le Comité National rappelle que les Groupements Départementaux se doivent de mettre tout en œuvre pour consolider nos syndicats et en créer de nouveaux. Le développement de notre organisation n'est pas une option, mais une exigence si l'on veut faire aboutir les revendications de la classe ouvrière. Ce ne sont qu'à ces conditions que FO renforcera sa représentativité, gagnera sur ses revendications et remportera les prochaines élections professionnelles.

Élections professionnelles et représentativité :

Le Comité National revendique des services publics forts dotés de moyens humains et matériels nécessaires, pour garantir la cohésion sociale et lutter contre les inégalités. Le Comité National condamne les mises à mal du pacte républicain et les dégradations régulières des conditions de travail des agents de la Fonction Publique.

Le Comité National réaffirme sa détermination à défendre les spécificités des trois versants de la Fonction Publique, les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et les suppressions d'emploi.

Le Comité National appelle au renforcement de nos syndicats, à présenter des listes partout où cela sera possible. L'indispensable développement de notre organisation syndicale passe par la syndicalisation d'une part et l'accroissement de notre audience d'autre part. Le Comité National exige auprès de toutes les structures une mobilisation générale pour remporter les élections du 8 décembre prochain.

Le Comité National dénonce le peu d'intérêts et le désengagement des élus locaux et des directions hospitalières dans l'organisation des élections du 8 décembre 2022, dont certains ne respectent pas la démocratie sociale et entravent le bon déroulement du scrutin.

Néanmoins, le Comité National rappelle que les équipes syndicales doivent s'organiser rigoureusement pour qu'aucune voix FO ne manque et que les agents votent massivement pour les listes FO.

Le Comité National appelle toutes ses structures et militants à continuer de constituer des listes FO jusqu'à la dernière limite soit le 20 octobre pour le vote électronique ou le 27 octobre pour un scrutin à l'urne. C'est dans ces conditions que FO remportera la victoire et que sa représentativité progressera.

Dans le secteur privé, les élections professionnelles se dérouleront indépendamment dans chaque entreprise. Cela va redéfinir l'audience et la représentativité syndicale pour le cycle 2021-2024.

Le Comité National exige auprès de toutes les structures une mobilisation générale pour présenter des listes dans un maximum d'établissements du secteur privé, afin d'augmenter notre représentativité dans l'ensemble des branches professionnelles de notre secteur.

Mobilisations :

Le Comité National condamne toutes les tentatives du gouvernement qui tendent à diviser les agents de la fonction publique et les salariés du secteur privé.

Le Comité National apporte son soutien à tous les syndicats et à tous les militants de notre Fédération qui se mobilisent au quotidien pour défendre leurs conditions de travail et exigent les augmentations générales des salaires, y compris par la grève.

Le Comité National considère que pour gagner sur nos revendications (salaires, retraites, conditions de travail...), seule la mobilisation pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle, dans l'unité

la plus large, permettra de faire reculer le gouvernement.

Dans ce cadre, le Comité National donne mandat au bureau fédéral, afin de prendre toutes les initiatives possibles, dès que les conditions seront réunies, pour décider de l'organisation de grèves et de manifestations pour obtenir satisfaction quant à nos revendications.

Afin de préparer le rapport de force et la grève, le Comité National invite toutes les structures à organiser des assemblées générales, des réunions d'information avec les militants, les adhérents, et les personnels pour préparer un mouvement d'ampleur.

***Déclaration adoptée à l'unanimité,
à Paris, le 7 octobre 2022.***